



PROCÈS-VERBAL
Municipalité du Canton de Stratford

La Municipalité du Canton de Stratford a tenu une **séance ordinaire** de son conseil, le quatrième (4^e) jour du mois de mars 2019 à 19 h au Centre communautaire, situé au 165 de l'avenue Centrale Nord à Stratford, à laquelle :

sont présents :	M ^{me} Isabelle Couture, conseillère	siège # 1
	M. Richard Picard, conseiller	siège # 3
	M ^{me} Julie Lamontagne, conseillère	siège # 4
	M. Gaétan Côté, conseiller	siège # 5
sont absents :	M. André Therrien, conseiller	siège # 2
	M. Marc Cantin, conseiller	siège # 6

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence du maire, M. Denis Lalumière.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, M^{me} Manon Goulet, est également présente, agissant à titre de secrétaire.

**CONSULTATION PUBLIQUE : 740, CHEMIN DE STRATFORD –
DÉROGATIONS MINEURES**

Aucune intervention n'a eu lieu

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance ordinaire

1. Items statutaires
 - 1.1. Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2. Période de questions
 - 1.3. Adoption de la séance ordinaire du 4 février 2019
Adoption de la séance extraordinaire du 11 février 2019
Adoption de la séance extraordinaire du 25 février 2019
 - 1.4. Présentation des dépenses récurrentes mensuelles
 - 1.5. Adoption des comptes à payer
 - 1.6. Dépôt de la situation financière au 28 février 2019
 - 1.7. Suivi des dossiers municipaux
2. Administration
 - 2.1. Autorisation de remboursement des dépenses des élus
 - 2.2. Vente pour Taxes
 - 2.3. Représentants municipaux pour vente pour taxes
 - 2.4. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
3. Infrastructures municipales
 - 3.1. Chemins des Faucons – reconnaissance d'une partie de l'assiette du chemin des faucons
4. Gestion des ressources humaines et performance organisationnelle
 - 4.1. Employé occasionnel de la voirie
5. Services de proximité, développement et tourisme
6. Communications et participation citoyenne
7. Vie communautaire, éducation, loisirs et culture
 - 7.1. Fondation jeunesse secondaire – support financier
8. Finances, budget et taxation
9. Urbanisme et environnement
 - 9.1. Modification au Règlement de zonage n° 1034 – projet de Règlement n° 1160

- 9.2. Dérogations mineures du 740, chemin de Stratford
- 9.3. Dossier du 220, chemin des Quatre-Saisons – mandat au procureur
- 9.4. Fonds bassin versant – demande d’appui de l’Association des riverains du Lac Thor
- 9.5. Fonds bassin versant – demande d’appui et de participation de l’Association pour la protection du Lac Elgin
- 9.6. COGESAF – renouvellement de l’adhésion et désignation d’un représentant
- 10. Sécurité publique
 - 10.1. Règlement n° 1153 – Prévention des incendies et sécurité des occupants – nomination
- 11. Affaires diverses
 - 11.1. Motion de félicitations – Félix Grenier
- 12. Liste des correspondances
 - 12.1. Cercle des fermières – Subvention reçue
 - 12.2. Mutuelle des municipalités du Québec – ristourne
 - 12.3. Table réalité jeunesse du Granit – revue
 - 12.4. Transmission de document : Municipalité de Lambton – appui pour contrer les inondations
 - 12.5. Demandes de subventions
 - 12.5.1. Association des riverains du Lac Thor
 - 12.5.2. Association pour la protection du Lac Elgin
 - 12.5.3. Prix Créateurs d’emplois du Québec
 - 12.6. Demandes de commandite
 - 12.6.1. Association Les Voies Lactées : 100\$
 - 12.6.2. Défi OSEntreprendre – plan de visibilité
- 13. Période de questions
- 14. Certification de disponibilité
- 15. Levée de la séance ordinaire

Ouverture de la séance ordinaire

La séance est ouverte à 19 h.

1. Items statutaires

1.1. Adoption de l’ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Julie Lamontagne
Et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford adopte l’ordre du jour tel que présenté.

2019-03-01

Adoptée à l’unanimité des conseillers(ères)

1.2. Période de questions

Les membres du conseil accueillent les questions et commentaires des citoyens présents à l’assemblée.

1.3. Adoption des procès-verbaux

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019

Il est proposé par M^{me} Isabelle Couture
Et résolu ;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019 tel que présenté.

2019-03-02

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 février 2019

Il est proposé par M. Gaétan Côté
Et résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 février 2019 tel que présenté.

2019-03-03

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 février 2019

Il est proposé par M. Richard Picard
Et résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 février 2019 tel que présenté.

2019-03-04

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.4. Présentation des dépenses récurrentes mensuelles

La liste des dépenses récurrentes est déposée à chacun des membres du conseil.

1.5. Adoption des comptes à payer

M. Richard Picard explique les dépenses les plus élevées du mois.

Liste des comptes à payer au 4 mars 2019

Liste des comptes à payer au 4 mars 2019		
4	PETITE CAISSE	416.70 \$
10	EXCAVATION GAGNON ET FRÈRES INC (concessé)	826.20 \$
15	GESCONEL INC.	226.05 \$
17	MRC DU GRANIT (1e tranche de 4)	58,591.14 \$
18	TÉLÉ ALARMES PLUS INC	520.84 \$
21	J.N. DENIS INC.	56.30 \$
46	ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC (cotisation membre actif)	304.68 \$
52	FONDS INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	32.00 \$
55	BENOIT BOISVERT (déplacements janvier et février)	139.84 \$
120	RETRAITE QUÉBEC (quote-part 2019)	817.00 \$
156	ADMQ	394.36 \$
301	MARCHÉ RÉJEAN PROTEAU INC.	376.13 \$
308	MONTY SYLVESTRE, CONS. JURIDIQUES (banque de 15 heures)	2,842.18 \$
479	PHILIPPE GOSSELIN & ASS. LTÉE (huile, essence et diesel)	6,312.91 \$
480	GARAGE LUC BÉLIVEAU	359.87 \$
530	SYNDICAT DES EMPLOYÉS-ES MUNICIPAUX	490.42 \$
595	PAVAGE CENTRE SUD (pierre concassée)	858.80 \$
641	PHILIPPE MERCIER (1994) INC.	452.20 \$
654	NAPA DISRAELI (0609)	80.33 \$
663	SANI-THETFORD (2000) INC	672.60 \$
697	TRANSPORT ORDURIER DE L'AMIANTE INC.	6,563.16 \$
762	RESSORTS ROBERT-TRACTION MÉGANTIC	334.68 \$
774	CHRISTIAN VACHON (cellulaire février)	83.31 \$
889	PROPANE GRG (propane garage municipal)	1,018.93 \$
1066	ALSCO CORP.	442.81 \$
1070	CONSTELLATION DU GRANIT	100.00 \$
1081	GESTERRA	1,994.28 \$
1095	TAPIS SÉVIGNY INC (toiles 2e étage)	411.61 \$
1187	SYLVIE B BOISVERT (produits nettoyants)	86.09 \$
1233	CHEMACTION	79.33 \$
1243	ELECTRO-CONCEPT P.B.L. INC (télémetre)	823.45 \$
1249	TGS INDUSTRIEL	128.77 \$
1296	XEROX CANADA LTEE	77.27 \$
1356	EUROFINS	263.98 \$
1361	VIVACO GROUPE COOPÉRATIF	302.95 \$
1379	KATSCH DESIGN (épinglettes)	1,077.90 \$
1422	SDE GRANIT (contribution route des sommets 2019)	712.03 \$
1454	ISABELLE COUTURE (nourriture 5 à 7 - image de marque)	312.46 \$
1476	LE MYRIADE	67.94 \$
1495	BUREAUTIQUE N. MALTAIS INC (chaises et table de conférence)	2,845.46 \$
1497	DISTRIBUTIONS MICHEL FILLION	12.65 \$
1498	GROUPE TI (ordinateur de Lyne Laverdure)	2,437.89 \$
1500	QUATORZE COMMUNICATIONS INC (2e versement)	4,938.18 \$
1500	LYNE LAVERDURE (déplacements et malette portable)	160.32 \$
	TOTAL	100,046.00 \$

Il est proposé par M. Richard Picard
Et résolu ;

D'ADOPTER les comptes à payer tels que proposés.

2019-03-05

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.6. Dépôt de la situation financière au 28 février 2019

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet à chacun des membres du conseil le rapport financier en date du 28 février 2019.

1.7. Suivi des dossiers municipaux

DOSSIERS	RESPONSABLES	
Infrastructures municipales	Gaétan	Julie
Gestion des ressources humaines et performance organisationnelle	Julie	Denis
Services de proximité, développement et tourisme	Marc	Isabelle
Communications et participation citoyenne	Isabelle	Marc
Vie communautaire, éducation, loisirs et culture	André	Richard
Finances, budget et taxation	Richard	Denis
Urbanisme et environnement	Denis	André
Sécurité publique	Denis	Gaétan

Infrastructures municipales (voirie, aqueduc, égouts et bâtiments)

- Le coût d'achat et de l'installation de la fournaise et de la génératrice au poste Incendie a respecté le budget.

Les élus analysent la pertinence de l'achat d'une excavatrice hydraulique sur roues de 14 tonnes.

Gestion des ressources humaines et performance organisationnelle

- Le chef du service des travaux publics, M. Éric Côté, a débuté ses fonctions en date d'aujourd'hui.
- Il y aura une 1^{ère} rencontre le 29 mars prochain pour débiter les négociations.

Services de proximité, développement et tourisme

- Société de Gestion du Parc du lac Aylmer (SGPA) – Suivi. La Société souligne qu'il y aura plus d'activités en 2019 qu'en 2018.

Communication et participation citoyenne

- Le nouveau site Web de la Municipalité est prévu pour la fin du mois de mars 2019.
- La démarche d'élaboration du prochain Plan de développement de la Municipalité s'amorcera ce printemps et se poursuivra probablement jusqu'à l'automne.

Vie communautaire, éducation, loisirs et culture

- Le 9 mars 2019, soirée aura lieu avec Pierre Hurtubise à la salle de la fabrique. L'ambiance était sensationnelle!
- Lors de la semaine de relâche, plusieurs activités se sont déroulées pour occuper les élèves en congé : cinéma, badminton, activités dirigées au gymnase à l'école Dominique-Savio, atelier sur le codage numérique, atelier de cuisine et bricolage. De plus, une vidéo sur le compostage a été tournée à l'école Dominique-Savio dont les héros du compostage sont les enfants.

Finances, budget et taxation

- La Municipalité a été auditée les 26 et 27 février dernier par la firme RCGT du bureau de Thedford. Son rapport sera déposé lors de la séance du conseil du 1^{er} avril prochain.

Urbanisme et environnement

- Le maire rappelle qu'un appel de candidatures est en cours afin de former le Comité consultatif en environnement. Les personnes intéressées peuvent communiquer avec la Municipalité.

Sécurité publique

- Limite de vitesse 70 km/heure à l'entrée sud du village : le conseil est toujours en attente d'une réponse du Ministère des Transports du Québec.
- Le défibrillateur qui était installé au Domaine de la Sobriété sera déplacé le 1^{er} avril prochain au Chalet des loisirs.

2. Administration

2.1. Autorisation de remboursement des dépenses des élus

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de leurs fonctions les élus doivent se déplacer, occasionnant des frais pour chacun;

Il est proposé par M^{me} Isabelle Couture
Et résolu;

QUE les frais de déplacement des élus mentionnés ci-dessous soient remboursés selon le tarif en vigueur.

DATE	NATURE	LIEU	MEMBRES DU CONSEIL
14 mars 2019	Grand rassemblement MRC	Saint-Sébastien	Richard Picard

2019-03-06

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.2. Vente pour taxes – matricules à transmettre à la MRC du Granit

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 1022 du *Code municipal* il a été approuvé, par le conseil de la Municipalité du Canton de Stratford, une liste des personnes endettées envers la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière de la Municipalité a avisé les propriétaires en défaut par lettre recommandée;

CONSIDÉRANT QUE si le paiement des sommes dues n'est pas reçu avant le 10 mars 2019, ces dossiers seront transférés à la MRC du Granit pour être vendus pour défaut de paiement des taxes;

Il est proposé par M. Richard Picard
Et résolu ;

QU'en vertu de l'article 1023 du *Code municipal*, le conseil de la Municipalité du Canton de Stratford demande à la MRC du Granit de vendre pour défaut de paiement des taxes, les immeubles suivants :

3769 80 9158, 3769 91 2950 et 3770 03 1795.

2019-03-07

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.3. Représentants municipaux - vente pour taxes

CONSIDÉRANT QU'une municipalité doit déléguer un représentant pour assister à la vente et pour acquérir les immeubles au nom de la municipalité advenant le cas où il n'y aurait pas preneur;

Il est proposé par M. Richard Picard
Et résolu;

QUE le maire, monsieur Denis Lalumière, soit mandaté par le conseil municipal de Stratford pour représenter la Municipalité lors de la vente pour défaut de paiement de taxes et qu'il soit autorisé à signer tous les documents requis par la Loi.

QU'en l'absence de monsieur Denis Lalumière, monsieur Gaétan Côté, conseiller, soit autorisé à représenter la Municipalité et à signer tous les documents requis par la Loi.

2019-03-08

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.4. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 17 859 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité du Canton de Stratford visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Il est proposé par M. Gaétan Côté
Et résolu;

QUE la municipalité du Canton de Stratford informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2019-03-09

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

3. Infrastructures municipales

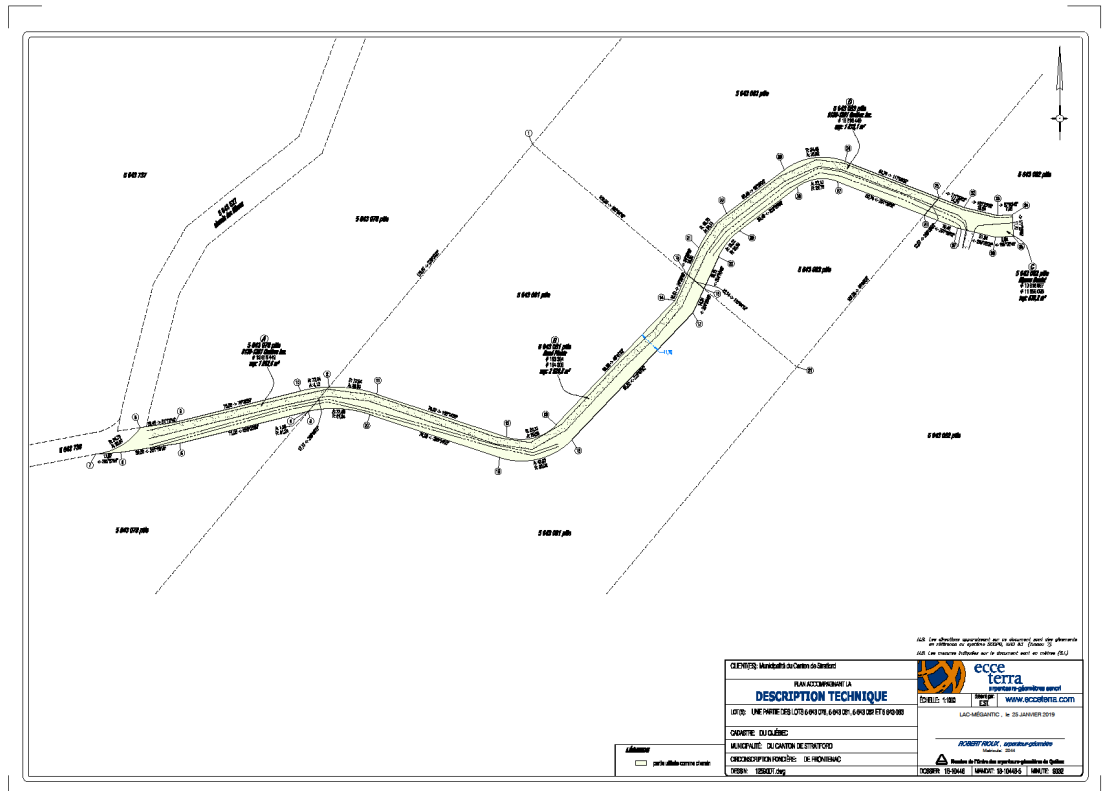
3.1. Chemin des faucons – reconnaissance d'une partie de l'assiette

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée dans la reconnaissance du tracé d'une partie de l'assiette du chemin des Faucons au moment de la rénovation cadastrale du Québec en 2017;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire rectifier l'erreur au cadastre du Québec afin de se conformer à l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* (C-47.1) pour la voie concernée;

CONSIDÉRANT QUE l'arpenteur-géomètre a déposé au bureau de la

Municipalité un plan accompagné d'une description technique d'une partie de l'assiette du chemin des Faucons tel qu'illustré ci-dessous;



CONSIDÉRANT QU'une analyse a permis de constater que l'erreur a été rectifiée sur le plan accompagnant la description technique;

Il est proposé par M^{me} Julie Lamontagne
Et résolu;

QUE la Municipalité reconnaisse le plan déposé par l'arpenteur-géomètre de la firme Ecce Terra.

2019-03-10

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

4. Gestion des ressources humaines et performance organisationnelle

Employé occasionnel pour la voirie

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit s'assurer du bon fonctionnement les services de la voirie;

CONSIDÉRANT que le personnel opérateur-journalier de la voirie est en nombre insuffisant;

CONSIDÉRANT QUE M. Christian Vachon, a remis sa démission prenant effet le 1e mars 2019 comme employé régulier à temps complet;

CONSIDÉRANT QUE M. Christian Vachon désire réintégrer l'équipe de la voirie à titre d'opérateur-journalier ayant le statut d'employé occasionnel;

Il est proposé par M^{me} Julie Lamontagne
Et résolu;

DE PROCÉDER à l'embauche de M. Christian Vachon comme opérateur-

journalier occasionnel et de le rémunérer selon les applications de la convention collective comme stipulé à l'article 4-9.02, et ce, en date du 5 mars 2019.

2019-03-11

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

5. Services de proximité, développement et tourisme

Aucun événement à l'ordre du jour

6. Communications et participation citoyenne

Aucun événement à l'ordre du jour

7. Vie communautaire, éducation, loisirs et culture

FONDATION JEUNESSE SECONDAIRE – SUPPORT FINANCIER

CONSIDÉRANT QUE le secteur sud de la MRC des Appalaches est identifié comme le plus défavorisé de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE depuis sa création en 1997, la Fondation jeunesse secondaire Disraeli œuvre à améliorer les chances de réussite des jeunes fréquentant l'école Polyvalente de Disraeli;

CONSIDÉRANT QUE certains jeunes de Stratford poursuivent leurs études secondaires à cette polyvalente;

CONSIDÉRANT QUE grâce à la Fondation, plusieurs actions sont entreprises afin d'améliorer leurs chances de réussite en offrant gratuitement des petits déjeuners, en donnant accès au matériel scolaire nécessaire à leurs apprentissages ainsi qu'un soutien particulier grâce au parrainage et activités de valorisation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil encourage la Fondation dans la poursuite de ses activités en apportant son soutien financier

Il est proposé par M. Richard Picard
Et résolu

2019-03-12

DE CONTRIBUER à la levée de fonds organisée par la Fondation jeunesse secondaire Disraeli pour un montant de 250 \$.

8. Finances, budget et taxation

Aucun événement à l'ordre du jour

9. Urbanisme et environnement

9.1. Projet de règlement # 1160

Je, soussignée, Julie Lamontagne, conseillère, donne un avis de motion et présente le PROJET DE RÈGLEMENT NO 1160 modifiant le RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1035 AFIN DE BONIFIER LA

RÉGLEMENTATION.

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité du Canton de Stratford a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de Zonage n° 1035 qui est entré en vigueur le 18 septembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire modifier les dispositions relatives aux roulottes temporaires;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire retirer les dispositions en lien avec le comblement de fossé;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire autoriser le recyclage et la valorisation de résidus de béton, ciment et asphalte;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire inclure des dispositions en lien avec les entrées de chemins privés.

CONSIDÉRANT QUE ces intentions nécessitent une modification au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du _____ 2019;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

ARTICLE 1

Le règlement de zonage n° 1035 comme modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 9.6 intitulé Cas d'application est modifié afin d'ajouter à la suite ce qui suit :

- l'entrée permettant l'accès à la voie publique d'un chemin privé.

ARTICLE 3

L'article 9.8 intitulé Catégories d'entrées est modifié afin d'ajouter à la suite ce qui suit :

- entrée de chemin privé.

ARTICLE 4

La grille des spécifications feuillet 3 / 8 est modifiée afin d'inclure la note N57 au niveau de l'extraction pour la zone Ru-1 :

N57 : Uniquement les carrières, sablières et gravières qui étaient en activité avant l'entrée en vigueur du présent règlement de zonage et qui le sont encore. Pour le lot 5 643 741, le recyclage et la valorisation de résidus de béton, ciment et asphalte est autorisé.

ARTICLE 5

Le cinquième alinéa de l'article 8.2.2 est remplacé par ce qui suit :

Une roulotte temporaire est autorisée pour la période du 15 juin au 15 septembre d'une même année sur un terrain sur lequel nous retrouvons une résidence.

ARTICLE 6

L'article 9.15 intitulé Dispositions relatives au comblement de fossé, de même que les articles 9.15.1 à 9.15.3 y faisant référence, sont abrogés.

ARTICLE 7

L'article 9.3 intitulé 9.3 Coûts reliés à la construction, à l'élargissement ou à la réfection d'une entrée charretière ou d'un comblement de fossé est remplacé par ce qui suit :

9.3 Coûts reliés à la construction, à l'élargissement ou à la réfection d'une entrée charretière

Tous les travaux reliés à la construction, à l'élargissement ou à la réfection d'une entrée charretière incombent entièrement aux propriétaires riverains à l'exception des cas où la Municipalité exécute des travaux sur le chemin et que ces travaux nécessitent la réfection de l'entrée ou du fossé.

ARTICLE 8

L'article 2.7 intitulé Terminologie est modifié afin de retirer la définition Comblement de fossé.

ARTICLE 9

L'article 2.7 intitulé Terminologie est modifié afin de modifier la définition de Réfection qui se lira maintenant comme suit :

Réfection : (Disposition relative à l'accès à la voie publique, entrée charretière) action de refaire, de réparer ou de modifier une entrée charretière visant un accès à la voie publique.

ARTICLE 10

L'article 9.2 intitulé Dispositions générales est remplacé par ce qui suit :

Dans le cas où une personne désire effectuer des travaux de construction, de réfection ou d'entretien susceptibles de modifier l'écoulement des eaux de drainage, au niveau d'un accès donnant sur une route gérée par le ministère des Transports du Québec, elle doit au préalable obtenir toute autorisation du ministre responsable requise en vertu de la Loi sur la voirie (L.R.Q., c. V-9). Cette dernière établit les responsabilités du ministre relativement à tout ce qui concerne l'entretien et l'amélioration de la voirie.

Dans tous les cas, la personne voulant utiliser un terrain qui nécessite un accès à un chemin municipal doit, avant de construire cet accès, obtenir l'autorisation de la Municipalité. La Municipalité détermine la localisation et les exigences de construction de cet accès.

ARTICLE 11

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

9.2. Dérogations mineures du 740, chemin de Stratford

RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE DE DÉROGATION N0 2018-11-0002

Demande : Autoriser quatre lots d'une superficie de moins de 6 000 mètres² comme demandé dans le règlement sur les Plans d'aménagement d'ensemble (PAE).

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la rencontre du CCU du 6 février 2019 a été déposé au Conseil municipal le 11 février 2019 lors d'une séance extraordinaire ;

CONSIDÉRANT que des éléments nouveaux ont été portés à la connaissance de l'inspecteur et du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre a eu lieu entre les promoteurs, l'inspecteur et certains élus mandatés dans le dossier du 740, chemin de Stratford;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette rencontre un nouveau plan projet de lotissement a été déposé à l'inspecteur pour analyse le 13 février 2019;

CONSIDÉRANT que les modifications apportées à ce plan démontrent qu'un seul terrain demeure dérogatoire à l'art. 5.2.2 du règlement no 1146 sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE);

CONSIDÉRANT que le nouveau tracé de la rue permet d'éliminer une courbe à 90 degrés permettant ainsi de faciliter l'entretien de la rue;

Il est proposé par Mme Isabelle Couture
Et résolu

2019-03-13

D'ACCEPTER le nouveau plan tel que déposé le 13 février 2019.

D'ACCEPTER le terrain no 6 276 792 tel que présenté.

RÉSOLUTIONS CONCERNANT LES DEMANDES DE DÉROGATION : NO 2018-11-0001

2019-03-14

Demande : Permettre au propriétaire de réduire la bande de protection riveraine de 15 mètres à 10 mètres pour les cours d'eau

RÉSOLUTION CONCERNANT LA BANDE DE PROTECTION POUR LES COURS D'EAU

CONSIDÉRANT que la superficie des terrains est suffisante pour permettre la construction de bâtiments malgré une bande de protection de 15 mètres en vertu de l'article 10.1.1 du Règlement de zonage 1035;

CONSIDÉRANT que les normes pour la protection de la bande riveraine ont toujours été rigoureusement respectées;

Il est proposé par Mme Isabelle Couture
Et résolu

DE REFUSER la demande de dérogation concernant la bande de protection de 15 mètres pour deux cours d'eau.

RÉSOLUTION CONCERNANT LA BANDE DE PROTECTION POUR LES MILIEUX HUMIDES

2019-03-15

Demande : Être exempté de respecter une bande de protection de 15 mètres du milieu humide sur le lot 6 276 793.

CONSIDÉRANT que le milieu humide sur le terrain 6 276 793 n'est pas identifié au plan de zonage STR-ZON-1;

CONSIDÉRANT que pour appliquer la bande de protection de 15 m pour un milieu humide, celui-ci doit être identifié au plan de zonage de la municipalité;

CONSIDÉRANT que l'application de la bande de protection des milieux humides relève du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques lorsque celui-ci n'est pas identifié au plan de zonage de la municipalité de Stratford;

Il est proposé par Mme Isabelle Couture,
Et résolu;

QUE la Municipalité n'exige pas sur le lot 6 276 793 de bande de protection autre que la bande de protection de 15 m du cours d'eau.

9.3. Dossier du 220, chemin des Quatre-saisons – mandat au procureur

2019-03-16

CONSIDÉRANT QUE lors d'une visite effectuée par l'inspecteur en bâtiments et en environnement le 26 juillet 2018, celui-ci a constaté que le nombre de bâtiments accessoires sur l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 5 642 050 du Cadastre du Québec, ne respecte pas la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette visite, l'inspecteur en bâtiments et en environnement a procédé à une étude;

CONSIDÉRANT QUE cette étude a révélé qu'un troisième garage a été érigé sur cet immeuble et ce, sans que le propriétaire ait obtenu au préalable les autorisations requises;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de garages autorisés sur un même immeuble n'est pas respecté;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 227 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT les dispositions pertinentes du Règlement de zonage no 1035 et du Règlement sur les permis et certificats numéro 1034 de la

Municipalité de Stratford;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,
Et résolu;

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Stratford reconnaisse que la présence de ce troisième garage contrevient à la réglementation municipale en vigueur;

QUE le conseil de la Municipalité de Stratford mandate la firme Monty Sylvestre, conseillers juridiques, de mettre en demeure le propriétaire ou l'occupant de l'immeuble sis au 220, chemin Quatre-Saisons à Stratford, connu et désigné comme étant le lot numéro 5 642 050 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Thetford, afin d'enjoindre à celui-ci, dans un délai final de trente (30) jours, de prendre les mesures nécessaires pour démolir le troisième garage érigé sur cet immeuble sans autorisation. Advenant le non-respect de démolir ce troisième garage érigé, la firme Monty Sylvestre est mandatée pour entreprendre contre ce propriétaire ou occupant les procédures requises devant la Cour Supérieure pour faire démolir ledit garage et qu'à défaut par ce propriétaire ou occupant d'obtempérer dans le délai prescrit par la Cour Supérieure, la municipalité soit autorisée à le faire aux frais du propriétaire ou occupant.

9.4. Fonds bassin versant – demande d'appui de l'Association des riverains du lac Thor

2019-03-17

CONSIDÉRANT QUE l'Association des riverains du lac Thor (ARLT) est un organisme dédié à la mise en valeur des rives du lac Thor, de ses affluents et du ruisseau Bernier;

CONSIDÉRANT QUE l'ARLT désire promouvoir et encourager la protection des espèces indigènes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité soutient déjà financièrement les associations de protection des lacs sur son territoire, car elle estime que les actions de ces organismes sont bénéfiques pour le maintien de la qualité des plans d'eau de Stratford;

CONSIDÉRANT QUE l'ARLT a déposé une demande de subvention au Fonds Bassin versant de la MRC du Granit;

Il est proposé par M. Gaétan Côté,
Et résolu;

DE SOUTENIR la demande de subvention de l'ARLT visant les volets suivants.

METTRE À JOUR l'état de la situation concernant les herbiers de plantes aquatiques.

CARACTÉRISER l'affluent principal le ruisseau Leblanc afin de quantifier les sources d'apport en phosphore.

SENSIBILISER les riverains :

- à l'importance des plantes aquatiques indigènes pour la santé d'un lac aux dangers liés à l'implantation et à la prolifération des

plantes aquatiques envahissantes.

9.5. Fonds bassin versant – demande d’appui de l’Association pour la protection du lac Elgin (APLE) en collaboration avec la municipalité de Stratford et l’Association des riverains du lac Aylmer (ARLA)

CONSIDÉRANT QUE la protection de l’eau de nos lacs suppose d’intervenir dans leurs bassins versants;

CONSIDÉRANT QUE suite à l’activité de sensibilisation réalisée le 13 octobre 2018, présentée conjointement par l’APLE, l’ARLA et la Municipalité de Stratford, l’APLE désire proposer une action visant à implanter un dispositif de recherche, en bandes riveraines, sur les terres d’un producteur agricole à Stratford;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à démontrer les gains environnementaux et écologiques dans les bassins versants pour préserver la qualité des ruisseaux, des rivières et des lacs du territoire, mais aussi les bienfaits pour les animaux et les avantages pour les producteurs (récolte de matières ligneuses);

CONSIDÉRANT QUE l’activité terrain et de sensibilisation/formation se fera en collaboration avec l’Union des producteurs agricoles (UPA);

CONSIDÉRANT QUE l’APLE a déposé une demande conjointe de subvention au Fonds bassin versant de la MRC du Granit;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Stratford désire encourager la démarche de l’APLE afin d’obtenir une aide financière;

Il est proposé par M. Gaétan Côté
Et résolu

D’APPUYER la demande conjointe de l’APLE visant les actions suivantes.

- Plantation d’environ 500 arbres feuillus de 10 essences différentes dans la zone agricole en milieu ouvert.
- Journée de formation dispensée aux producteurs et riverains bénévoles pour la mise en place du dispositif.
- Journée de démonstration pour les producteurs de Stratford et de la MRC du Granit suite aux travaux.

2019-03-18

DE PARTICIPER financièrement au projet pour un montant de 1 500 \$, permettant de couvrir les frais de la Fiducie de recherche sur la forêt privée des Cantons de l’Est (FRFCE).

9.6. COGESAF – renouvellement de l’adhésion et désignation d’un représentant

2019-03-19

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire appuyer les travaux du Conseil de gouvernance de l’eau des bassins versants de la rivière St-François (COGESAF);

Il est proposé par M. Richard Picard,
Et résolu;

DE RENOUELER la cotisation de la Municipalité de Stratford comme
membre régulier au coût de 75 \$.

DE DÉSIGNER monsieur André Therrien pour représenter la Municipalité
auprès du COGESAF.

10. Sécurité publique

10.1. Règlement 1153 – prévention incendie – nomination pour l’application du règlement - abrogation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stratford, par sa résolution 2018-10-11, a mentionné erronément certaines personnes responsables pour l’application du Règlement no 1153 sur la prévention des incendies et la sécurité des occupants;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stratford est à revoir la liste des personnes responsables de l’application du Règlement no 1153;

Il est proposé par M. Gaétan Côté,
Et résolu;

D’ABROGER la résolution 2018-10-11;

DE DÉSIGNER les techniciens en prévention incendie de la MRC du Granit, le directeur incendie de la Municipalité ainsi que toute autre personne désignée par la Municipalité à titre de représentants pour appliquer le Règlement no 1153 sur la prévention des incendies et la sécurité des occupants.

2019-03-20

11. Affaires diverses

11.1 Motion de félicitation – Félix Grenier

CONSIDÉRANT la nomination du court métrage Fauve, du réalisateur Jérémie Conte, à la cérémonie de remise des Oscars;

CONSIDÉRANT QUE M. Félix Grenier est un l’acteur principal de ce film ;

Il est proposé par Mme Isabelle Couture,
Et résolu;

2019-03-21

DE FÉLICITER publiquement M. Félix Grenier pour son rôle dans le court métrage du film Fauve.

12. Liste de la correspondance

CERCLE DES FERMIÈRES – Remerciement pour l’appui à une demande de subvention que l’organisme a reçue.

MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC –Information sur

des ristournes possibles pour les prochaines années.

TABLE RÉALITÉ JEUNESSE DU GRANIT – revue

MUNICIPALITÉ DE LAMBTON – Transmission de l'appui de cette municipalité aux démarches pour contrer les inondations de la rivière Saint-François sur le territoire de la municipalité de Weedon.

DEMANDES DE SUBVENTION :

- Association des riverains du lac Thor
- Association pour la protection du lac Elgin

PRIX CRÉATEURS D'EMPLOIS DU QUÉBEC : seules les entreprises admissibles sont celles situées dans un parc industriel.

DEMANDES DE COMMANDITE

- **ASSOCIATION LES VOIX LIÉES**
La Municipalité a décidé de ne pas commander l'association.
- **DÉFI OSENTREPRENDRE** – Plan de visibilité

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire mettre en valeur les entreprises existantes et favoriser l'inscription de nouvelles entreprises;

CONSIDÉRANT l'importance de souligner les réalisations de milliers de personnes inspirantes qui sont passées à l'action;

Il est proposé par Mme Isabelle Couture,
Et résolu;

2019-03-22

QUE SOIT REMIS au Concours québécois en entrepreneuriat défi OSEntreprendre un montant de 150 \$.

13. Période de questions

14. Certificat de disponibilité

Je soussignée, Manon Goulet, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Canton de Stratford, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou au surplus accumulé pour les dépenses votées à la séance régulière de ce quatrième (4e) jour de mars 2019.

15. Levée de la séance ordinaire

Il est proposé par Mme Isabelle Couture
Et résolu :

Que l'assemblée soit levée à 21 h 05

2019-03-23

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Denis Lalumière
Maire

Manon Goulet
Directrice générale et secrétaire